

Certification facilitateur.rice ARC

Les personnes certifiées "facilitateurs/trices ARC" sont reconnues comme compétentes par le CFIP pour accompagner les groupes avec les repères proposés dans la démarche ARC. Elles peuvent ainsi intégrer ces repères dans leur pratique, formation et expérience préalable : supervision d'équipe, accompagnement de projet, coaching, médiation, management d'équipe, enseignement ou formation.

Modalités

Minimum cinq jours de formation ARC :

Il est possible de commencer soit par le module de 2 jours, soit par le module de 3 jours. Après avoir suivi un module, les participant(e)s occupent une place particulière (stagiaire) lors de second module. Déjà initié(e)s, ils/elles sont mis(es) en action pour animer davantage que les 'novices'.

Minimum 2 cycles de supervision en groupe :

Les supervisions peuvent commencer au plus tôt après 2 jours de formation ARC.

Un travail à présenter devant un jury :

Un travail écrit d'environ 10 pages qui présente une mise en application d'une démarche ARC avec une équipe de terrain. Le travail écrit reprend la dynamique de recherche présentée dans la fiche 28 du livre.

- Description et présentation du contexte professionnel
- Contexte de l'animation
- Hypothèse du facilitateur par rapport au contexte, processus, la demande et l'intervention à mener
- Mise en application
- Observation des effets
- Commentaires, analyse et réflexion critique, mise en lien avec des référents théoriques et
- Elaboration de nouvelles hypothèses.

En plus du travail écrit, une expérimentation pratique sera également menée devant un jury et un groupe de personne en formation qui "joueront le jeu" de se laisser animer par la personne en processus de certification.

